

# Rapport d'activités des Commissions par pôles

Saison 2020-2021

---

## *Pôle Seniors*

---

### **Commission des Calendriers, Coupes et Championnats**

Les 114 équipes engagées dans les Championnats Séniors ont débuté la saison 2020 – 2021 le dimanche 27 septembre, date déjà inhabituelle car retardée de trois semaines par rapport aux autres années, pour disputer seulement trois journées, toutes les activités sportives étant arrêtées dès la fin du mois d'octobre.

La suite, nous la connaissons tous, avec la décision fédérale de déclarer une « saison blanche » quand nous avons acquis la certitude qu'un nombre raisonnable de rencontres permettant d'établir les classements ne pouvait plus être atteint.

Les Coupes départementales et les Compétitions « Féminines » ont également subi le même sort en étant réduites à leur plus simple expression.

Cette situation inédite et qui, espérons le, restera unique, nous a amené à renouveler les mêmes Poules de Championnats pour la saison 2021 – 2022, sauf pour la « D5 » où nous avons revu la composition des Poules en fonction des engagements enregistrés début septembre.

### **Commission des Clubs Séniors**

Les réunions que nous pensions organiser avec les Clubs et qui n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires seront programmées dès cet automne.

Le succès que ces échanges ont connu les saisons précédentes nous encourage à venir vers vous pour des rencontres sans « ordre du jour » qui vous permettront d'échanger avec les membres de la Commission sur tous les sujets que vous souhaitez aborder.

### **Commission des Terrains et Installations Sportives**

Très peu de visites de confirmations de classements de Stades ont été effectuées en raison des confinements et des restrictions de déplacements durant une grande partie de la saison :

les installations de Loupiac, Mauriac ( La Roussilhe ), Maurs ( Pierre Fabre 1 et 2 ), Murat ( La Croix Jolie ) et Mur de Barrez ont été confirmées dans leurs classements respectifs alors que nous espérons programmer le plus possible de visites cet automne après en avoir réalisé une dizaine cet été.

Les contrôles des éclairages, qui ont été également été perturbés, seront effectués cet automne, après celui de Baradel à Aurillac, confirmé dans sa catégorie au mois d'août.

La Commission Fédérale et la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives ont repoussé les dates d'échéance des différents classements des Stades et éclairages, ce qui permettra la poursuite des compétitions en attendant la visite des installations qui amènera à la confirmation des homologations pour une période de dix ans.

#### **Commission « Fonds d'Aide au Football Amateur »**

Le montant alloué pour la saison 2020 – 2021 par la Ligue du Football Amateur a été entièrement utilisé par l'aide aux dossiers d'équipements de Crandelles et Vézac.

De nombreux contacts avec des Municipalités ou Clubs pour nous exposer différents projets de vestiaires, éclairages, sécurisations ou réfections d'aires de jeu nous confortent dans notre sentiment que les aides venant de nos instances sont indispensables pour la concrétisation de ces dossiers et ainsi favoriser l'amélioration de l'accueil de vos licencié(és).

#### **Commissions « Nouvelles Pratiques » et « Futsal »**

La situation sanitaire n'a pas permis l'organisation des différentes activités qui avaient été programmées, en particulier le « Tournoi Vétérans » et la mise en place du « Futnet », du « Foot en marchant » et du « Golf foot ».

L'Assemblée Générale de Neussargues permettra la présentation de toutes ces nouvelles pratiques, en espérant que la situation sanitaire continue de s'améliorer et ainsi de permettre le retour de toutes nos activités, qu'elles soient de « compétitions » ou de « loisirs ».

Le responsable du « Pôle Seniors »,

Roland Loubeyre.

---

## *Pôle Financier et administratif*

---

### **RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER DE LA SAISON 2020/21**

Il m'appartient de vous présenter le bilan comptable et financier de la saison écoulée.

Si elle a pu, sportivement, débiter quasiment dans les conditions habituelles, elle s'est rapidement arrêtée après les premières rencontres en raison, bien sûr de la crise Covid.

Il en résulte forcément des montants inhabituels dans les colonnes de chiffres qui composent le compte de résultat.

Ainsi exposé, le total des charges se monte à 198 892,28 € et les produits s'élèvent à 199 947,57 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 1 055,29€.

#### **LE COMPTE D'EXPLOITATION**

Sans rentrer dans le détail de chaque affectation comptable, mais dont j'apporterai quelques commentaires à la suite :

##### ➤ LES CHARGES

- Achats : 1 055,17
- Frais de gestion courante : 34 672,20 dont 5 548 indemnité remb kms
- Charges de personnel : 97 222,04
- Autres charges de gestion : 3 151,54
- Charges financières : 242,47
- Dotation aux amortissements : 1 837,86
- Charges exceptionnelles : 60 711,00

Total : 198 892,28

##### ➤ LES PRODUITS

- Produits de gestion courante : 50 358,00
- Produits annexes : 300,00
- Subventions : 105 861,93
- Produits financiers : 766,70
- Produits exceptionnels : 5 789,52 dont 5 548 abandon remb.km
- Reprise de provisions : 16 634,00
- Transfert de charges : 20 237,42

Total : 199 947,57

Les **frais de gestion courante**, pour l'essentiel, sont des charges de location des bureaux, de fonctionnement des services (téléphonie, courrier) et de fonctionnement des commissions.

Les **frais de personnel** sont comptabilisés sans l'aide de l'état pour mise en chômage partiel. Celle-ci apparaît en produits rubrique « transfert de charges » pour 20 237,42 €, mais tient compte de l'importante baisse de charges sociales due à la réduction de l'assiette de cotisation pour les périodes chômées.

Est comprise dans la charge globale une provision pour congés dus de 11 966€, neutre au niveau du résultat car compensée par une reprise de provision.

La **perte pour créances irrécouvrables** provient de l'apurement de comptes de clubs qui ne sont plus en activité mais qui présentaient encore un solde.

**Charges exceptionnelles** : d'une part l'aide décidée par le Comité Directeur du District de rétrocession aux clubs de la totalité des engagements, cotisations et frais de gestion pour un total de 43 110€,

D'autre part une somme de 17 165 € élément de l'aide de 10€ par licence sur la saison précédente avancée par le District mais compensée par un montant versée par la Ligue et portée à la rubrique subventions.

L'écart entre le montant de 50 358€ de **produits de gestion courante** et le montant restitué de 43 110€ est la somme des facturations de sanctions non restituée.

Les **subventions** restent globalement identiques aux saisons précédentes, la Fédération et la Ligue ayant maintenu leurs aides.

Des **reprises de provisions** existantes au bilan ont été opérées pour compenser la provision pour congés dus 12 000 € créances irrécouvrables 2 700€ et charges imputables à la saison précédente 1 934€.

## LE BILAN

Les **IMMOBILISATIONS** : achat d'un micro portable, et quelques mises au rebut de matériels en désuétude.

Un **STOCK DE FOURNITURE** : achetées pour le Noël des petits qui n'a pas eu lieu mais conservées pour celui à venir.

Les **PRODUITS A RECEVOIR** : ce sont des subventions dont le paiement a été différé après le 30 juin.

Les **DISPONIBILITES et VALEURS** : 185 983 € contre 180 835 un an avant.

Les **FONDS PROPRES** : inchangés à 168 K€

Les **PROVISIONS** : utilisées à hauteur de 14 700€ passent de 23200 à 8500

Les **DETTES** : progressent de 26K€, les soldes créditeurs des clubs du fait de l'aide octroyée sont de 27K€.

Je laisse Mr GAUZY donner son avis d'Expert Comptable sur l'établissement et la présentation des comptes que je viens de vous faire et avant le vote d'approbation je répondrai aux éventuelles questions.

Le responsable du Pôle administratif et Financier

Jean-Pierre Bélard

---

## *Pôle Jeunes*

---

- **Commission technique plénière**

Le 12 Octobre 2020 à Aurillac

### **Formation des cadres**

- Modules Seniors à Mauriac le 12 Septembre 2020 : 15 stagiaires
- Module U7 à Espinat, le 3 Octobre 2020 : 16 stagiaires
- Certification CFF3 à Aurillac, le 21 Octobre 2020 : 5 stagiaires
- Module Associatif CFF4 à Aurillac le 22 Janvier 2021 : 28 stagiaires
- Module Sportif et éducatif CFF4 à Aurillac le 26 Février 2021 : 13 stagiaires
- Certifications CFF1-CFF2-CFF3 le 30 Juin 2021 : 5 stagiaires
- Modules U13 à Arpajon le 2 Juillet 2021 : 13 stagiaires

Récapitulatif

Module U7 : 16

Module U9 : ANNULE

Module U11 : ANNULE

Module U13 : 13

Module U15 : ANNULE

Module U19 : ANNULE

Module seniors: 15

Module associatif : 28

Module sportif et éducatif : 13

Au total 85 stagiaires, en 2020/2021

- Certification

CFF1 : 4 - CFF2 : 1 – CFF3 : 5

10 sur 10

- Suivi des BMF : 4 stagiaires certifiés sur 5, arrêt d'un stagiaire en cours de saison
- Suivi des BEF : 2 stagiaires certifiés sur 2

## **Détections**

### La sélection départementale U13 : Joueurs nés en 2005 :

- Observation de matchs U13
- Détection de secteur U13 : Les 17 et 18 Février 2021 (à Aurillac, St Flour et au Vigean) avec 85 joueurs.
- Rassemblement régional secteur Ouest : Le 20 Mars 2021 à Clermont avec 10 joueurs
- 1 joueur a participé au concours d'entrée du pôle de Lyon et 5 au pôle de Castelmaurou dont 3 qui ont effectués le stage probatoire, pour 1 joueur retenu

### La sélection départementale U13 Féminine : Joueurs nés en 2005 :

- Observation de matchs U13 F
- Détection de secteur U13 F : Le 26 Septembre 2020 à Aurillac
- Rassemblement U13 et U14 F : Le 29 Octobre 2020 à Aurillac

### La sélection départementale U14 : Joueurs nés en 2004 :

- Observation de matchs U14
- Détection de secteur U14 : le 26 Octobre 2020 (à Aurillac et Riom) avec 50 joueurs
- Inter secteur U14 : Le 23 Juin 2021 à Aurillac avec 46 joueurs

### La sélection départementale U15 : Joueurs nés en 2003 :

- . Observation de matchs U15
- . Détection de secteur U15 : Le 14 Octobre 2020 (à Saint-Mamet et à Riom) avec 58 joueurs.
- . Inter secteur U15 : Le 15 Février 2021 à Aurillac avec 40 joueurs
- . 3 joueurs ont intégré la sélection LAURA les 22 et 23 Avril 2021.

### La sélection départementale U16: Joueurs nés en 2001

- . Observation de matchs de coupes, de championnat District et de PH ligue (Aout/Septembre).
- . Détection U16 le 23 Septembre 2020 (à Vic sur Cère) avec 32 joueurs.
- . Rassemblement Académique U16 le 22 octobre 2020 avec l'équipe du Cantal à Vichy

### La sélection départementale U17: Joueurs nés en 2001

- . Observation de matchs de coupes, de championnat District et de PH ligue (Aout/Septembre).
- . Détection U17 le 23 Septembre 2020 (à Vic sur Cère) avec 32 joueurs.
- . Rassemblement Académique U17 le 22 octobre 2020 avec l'équipe du Cantal à Ceyrat

## **Spécifiques Gardien de but et spécifiques Attaquants**

### **Pour les catégories U11/U12/U13/U14/U15**

#### **ANNULE**

### **Les sections sportives Collèges et Lycée :**

- Observation, participation et suivi de sections sur l'ensemble de l'année. (visite , diagnostic, bilan)
- Réunion avec les chefs d'établissements et remise de dotations plus matériel
- Animation de séances sections sportives
- Remplacement ponctuel des éducateurs indisponibles
- Tests d'entrée pour les différentes sections en mai 2021

### **Actions promotionnelles pour le recrutement d'arbitres jeunes en collège**

- Présentation de l'arbitrage et des valeurs éducatives lors du parcours citoyen en collège
- Sur plus de 1000 élèves cantaliens sensibilisés, dont 13 jeunes se sont inscrits à la formation d'arbitre

### **Actions de la Commission Technique durant la période COVID**

- Mise en ligne sur le site et mailing de séances COVID pour les éducateurs
- Questionnaire COVID auprès des clubs
- Séances athlétiques hebdomadaires avec les étirements correspondants sur le site

Pour le pôle technique

## Compte rendu DAP

### **Journées d'accueil**

- Pas de journées officielles : Période de reprise laissée aux clubs pour une auto organisation

### **Championnat et coupe départementales**

- Elaboration du calendrier général de la saison sportive
- Suivi des compétitions

### **FUTSAL**

Pas de pratique FUTSAL sur la saison 2020/2021

### **Actions promotionnelles nationales**

- U13 : Finale départementale à Riom es Montagnes annulée
- Journée nationale des débutants à Arpajon sur Cère annulée.

### **Actions promotionnelles départementales**

- Journée de Noël des débutants U6, U7, U8, U9 : Annulée
- Tournoi départemental des écoles de football d'U6 à U11 : 1er mai : Annulé

### **Actions promotionnelles locales développement du football en milieu rural**

- Séances d'entraînement dans les écoles de football.
- Visites de structuration des clubs de jeunes
- Mise en place de perfectionnement technique pour la catégorie U13 F
- Mise en place et validation d'un projet de développement du foot loisir
- **Foot à l'école** : 7 écoles ont participé représentant 12 classes (Chaudes Aigues, Talizat, Neuvéglise, Ytrac, Saint-Mamet, Raulhac, Omps)

Journée départementale a CHAUDES AIGUES le 30 juin 2021 et remise lauréat départemental opération foot à l'école

- Visite pour le label des écoles de football et féminines :

Clubs labélisés FFF : AFC(Elite) ENL ET SAINT FLOUR (excellence) FCAM, EFCV et GJPTF (espoir)

Clubs labélisés EFF/ AFC- US SANFLORAINE (Or) ENL et GJPTF (Bronze)

### **PPF Féminin**

- Mise en place d'action de détections sur les catégories U13-U14-U15 et U16F

### **Commissions**

Création des commissions intégrant le pole jeune :

- Nouvelles pratiques
- Handicap et sport adapté
- Citoyenne

Le Responsable du pôle jeunes

Gilles MAGNANT

---

## *Pôle Procédure et Règlement*

---

Peut-on parler du bilan d'une saison, il n'y a pas eu de match, la Covid a gagné et nos championnats se sont arrêtés le 25 octobre.

Au cours de ces deux mois de compétition tronquée par des matchs non joués ou remis notre commission s'est réunis 8 fois, on retiendra surtout 8 forfaits matchs toutes compétitions confondues mais quand même un total de 4573 euros de sanctions sportives ...

La Commission d'Appel n'a pas eu besoin de se réunir, faute de dossier au regard du peu de rencontres jouées.

Les commissions d'éthique, de délégués ne se sont pas réunies non plus pour cause d'arrêt des compétitions.

En espérant que la saison 2021/2022 redevienne « normale » et permette à toutes et à tous les footballeurs cantaliens de pratiquer leur sport favori.

Merci à Clément et Elodie pour leur aide précieuse et félicitations à l'équipe de Roland qui a fait, refait, défait moult fois les programmations.

Le Responsable du pôle Procédure et règlement

Michel PARRO

---

## *Pôle Arbitrage*

---

### **Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage :**

**Président :** M. Patrick Imbert.

S'est réunie 4 fois.

Suite à la décision du COMEX du 6 mai 2021, la commission a suivi le principe directeur, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

Selon la situation pour la saison 2020/2021. A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison 2020/2021, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

Modification de certaines dates Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées : - La date du premier examen de la situation des clubs est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022 ; - La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022 ; - La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

Pour la saison 2020-2021, n'ont pas été sanctionnés financièrement, les clubs évoluant en championnat District. Rappel : Les clubs de la dernière division de District (D5) n'ont pas d'obligation.

Club bénéficiant des dispositions de l'article 45 sur l'encouragement au recrutement de nouveaux arbitres :

- **FC Massiac Molompize Blese** de bénéficier d'un joueur supplémentaire frappé du cachet « Mutation » en équipe 1 (D2) pour la saison 2021/2022.

NIVEAU	N° CLUB	NOM DU CLUB	Obligations Statut LAuRAFOOT	Année (s) d'infraction	INFRACTION	Mutés en moins saison 2021/2022
D 1	529488	A.M.S. YOLET	2 âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	1 <sup>ère</sup>	Manque 2	2
D 2	525428	U.S. LA CHAPELLE LAURENT	1 âgé de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	2 <sup>ème</sup>	Manque 1	4
D 2	546111	SAIGNES F.C.	1 âgé de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	1 <sup>ère</sup>	Manque 1	2
D 3	525997	U.S. BESSOISE	1	2 <sup>ème</sup>	Manque 1	4
D 3	542830	ENT. S. VITRAC-MARCOLES	1	2 <sup>ème</sup>	Manque 1	4
D 4	544995	F.C. ALBEPierre BREDONS	1 arbitre ou 1 Auxiliaire	1 <sup>ère</sup>	Manque 1 arbitre ou 1 Auxiliaire	2

NIVEAU	N° CLUB	NOM DU CLUB	Obligations Statut LAuRAFOOT	ETAIT EN INFRACTION SAISON 2020/2021	Inscrit à une FIA avant le 30 juin 2021	En règle SAISON 2020/2021
D 1	549572	F.C. DE L'ARTENSE	2 âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	Manque 1	1	oui
D 1	531699	AM. S. BELBEXOISE	2 âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	Manque 2	2	oui
D 1	506367	CERC. S. VEZACOIS	2 âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	Manque 2	2	oui
D 3	580547	U.S. DU HAUT CELE	1	Manque 1	1	oui
D 4	540377	A.S. DE ST PONCY	1 arbitre ou 1 Auxiliaire	Manque 1	1	oui

## Commission Départementale de l'Arbitrage :

**Président** : M. Patrick Bos.

S'est réunie 2 fois.

Le stage de début de saison a eu lieu le 5 septembre 2020

4 candidats FIA des 9 – 10 octobre et 16 – 17 octobre 2020 savoir 2 Jeunes et 2 adultes.

### DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE DMA

La Commission Fédérale Médicale le 8 juin 2021 a précisé la modification du Dossier Médical Arbitre votée en assemblée générale de la Fédération Française de Football du 04 juin 2021.

1. Le Dossier Médical Arbitre devient unique pour les Ligues et Districts en vue de simplification. Toutefois, pour la saison 2021-2022, les anciens dossiers de Ligues et de Districts restent valables.

2. Précision sur le bilan d'échographie cardiaque, celui-ci doit être réalisé une seule fois dans la carrière de l'arbitre.

a. Pour les arbitres déjà nommés avant mars 2019, nous vous rappelons qu'un délai de 3 ans avait été accordé pour réaliser cet examen, c'est-à-dire jusqu'à **30 juin 2022**.

b. Pour les arbitres nouvellement nommés "arbitre de district", à partir de ce jour, ils auront 12 mois pour faire l'échographie cardiaque à partir de la signature du premier Dossier Médical Arbitre.

### **Le DMA et son contenu s'adresse à tout arbitre licencié officiellement nommé "arbitre de district" ou "arbitre de ligue"**

(y compris les JAF et les candidats JAF)

- **L'âge s'entend au 1er juillet** de la saison pour laquelle la demande de licence "arbitre" est effectuée
- 

### **Moins de 18 ans** ● concerné par les pages 6 et 7 du DMA ●

Il faut enseigner **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

- En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.

### **De 18 ans et jusqu'à 34 ans inclus** ● sont concerné par les pages 1 à 5 et 7 du DMA ●

Il faut présenter un DMA en alternance avec le questionnaire de santé "QS-Sport"

*Le DMA équivaut au certificat médical (d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive) nécessaire à la prise d'une licence sportive. Il a une validité de 3 ans conditionnée au maintien de la qualité de licencié, à l'obligation de répondre au QS-Sport et à en attester pendant les deux saisons consécutives au DMA (cf art 70 des RG de la FFF)*

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux "QS-Sport"

- *Toute interruption du cycle par perte de la qualité de licencié rend le DMA obligatoire pour la reprise dudit cycle (ex : congé sabbatique)*

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue

### **Pour les 35 ans et plus** ● sont concernés par les pages 1 à 4 du DMA ●

Il faut Présenter un DMA chaque saison.

### CAS DES ARBITRES STAGIAIRES

Pour les moins de 18 ans : Présenter uniquement un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

Pour les 18 ans ou plus : Suite à la FIA et la réussite à l'examen théorique, est détenteur d'une licence d'arbitre acquise sur la base d'un certificat médical ou d'un QS-Sport (selon que vous soyez licencié joueur/éducateur ou non licencié).

Dès la nomination officielle arbitre de district, vous devez présenter un DMA dont la validité couvrira la saison N en cours et la saison N+1. Concernant les examens cardiaques à fournir lors du 1er DMA :

Une réunion en visio a eu lieu au District le mercredi 23 juin à 18 heures en présence d' Eric Borghini Président de la CFA, Pascal Parent Président de la L'AuRA Foot, Vincent Nologues Président de la LFA, Vincent Genebrier CTRA, Frédéric Sellier Secrétaire représentant Patrick Bos (Président), David Auzolle Formateur FIA, Gérard Chevalier Président Promotion de l'Arbitrage et Patrick Imbert responsable Pôle Arbitrage.

Dans le cadre de la visite de la Direction Technique Nationale prévue dans notre ligue le 24 juin dernier, la Commission Fédérale des Arbitres et la Direction Technique de l'Arbitrage, souhaitant rencontrer le Président de notre Commission Régionale d'Arbitrage, les Présidents des Commissions Départementales d'Arbitrage, les Conseillers Technique en Arbitrage, ainsi que le représentant des arbitres au sein du Comité Directeur de la Ligue.

Durant cette réunion, Alain Sars et Claude Tellene ont abordé les objectifs de la FFF pour la saison prochaine en termes de recrutement et de fidélisation, et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il a également été présenté le plan Performances 2024 concernant l'arbitrage, et les groupes de travail mis en place.

Le DTN, Alain Sars a présenté succinctement les outils mis à disposition pour les commissions d'arbitrage, pour une parfaite information.

Le constat national indique une très forte baisse depuis plusieurs années, déficit (2425 arbitre en 2020/2021 contre 2779 en 2019/2020) chez les jeunes comme chez les plus de 23 ans pour la LAuRA Foot et le Cantal est malheureusement dans cette situation aussi 76 arbitres en 2020/2021 contre 84 en 2019/2020, 88 en 2018/2019, 97 en 2017/2018 et 117 en 2016/2017).

Quelle solution ?

Un tour de table de chaque district a permis d'évoquer ce qui se pratique dans son instance.

Pas vraiment de nouveautés ailleurs, hormis les FIA et quelques pseudo actions sans véritables bénéfices.

Pascal Parent a relevé que le Cantal par l'action que nous avons menée auprès de l'Education Nationale avec un résultat plein d'espoir était une bonne initiative et à méditer pour les autres Districts.

Des plans d'actions au niveau Fédéral sont en cours de projets en 2021 (Statut de l'Arbitrage, formations).

Objectifs de relance : Dynamiser la CRPA – Adhésion des 4 districts manquants à l'IR2F – Formation des Référents – Poursuivre la Féminisation.

Direction DTA enjeux et objectifs saison 2021-2022 :

1 Animer dans les territoires l'action des CRA/CDA/CTRA pour recruter et fidéliser les arbitres (25000 en 2024).

2 Développer la formation des formateurs en arbitrage avec l'IFF et réformer le Statut de l'Arbitrage (formateur+10% - Une équipe 1 arbitre).

Revoir l'organisation territoriale de l'arbitrage.

Mise en place d'un plan régionalisé CRA – CRPA – CDA – CDPA – CRTA-CTDA – IR2F – ETR-ETD – Arbitres – Educateurs – Dirigeants.

Action DTA octobre 2021.

Inciter les arbitres à organiser des actions dans leur clubs (bonifications ? valorisation ?

Inciter les clubs à organiser des actions (formateur en arbitrage).

En conclusion il ne sera pas vraiment ressorti de véritable solution hormis qu'il fallait se mobiliser, innover et aller au front pour prêcher la bonne parole.

16 candidats FIA des 12- 19 juin et 3 juillet 2021 savoir 9 Jeunes et 7 adultes (la séance 7 avec la FMI sera faite le 4 septembre 2021).

Le 4 septembre 2021 au stage de début de saison.

Date prochaine Formation Initiale Arbitre, les 24 et 25 septembre 2021, et 1 et 2 octobre 2021.

## **Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage :**

***Président : M. Gérard Chevalier.***

Après un état des lieux sur la situation de l'arbitrage de ces 4 dernières années (Ebauche d'un Power Point par Thierry et Nicolas).

Le constat est peu réjouissant, baisse constante du nombre d'arbitre depuis 2017 avec 97 arbitres à l'époque contre 64 aujourd'hui (2021).

Avec un Statut de l'Arbitrage aggravé depuis 2018, dont cette saison impose un jeune arbitre pour les clubs ayant au moins 1 équipe jeune en D1.

Sachant que la D5 n'est pas impactée par l'Arbitrage par un officiel du fait de l'Arbitrage bénévole Club.

Il n'empêche que 30 clubs sont en infraction au Statut de l'arbitrage et qu'il manque plus de 40 arbitres.

A savoir qu'il serait nécessaire d'avoir 58 arbitres en Ligue et 56 en District pour couvrir à minima les niveaux de U15 U18 à N3 et féminines.

Un manque conséquent d'arbitre au niveau des jeunes et des féminines.

Mais surtout aussi un manque de niveau de nos arbitres seniors vu le manque constaté au niveau ligue.

On peut aussi constater que le manque au niveau du statut de l'arbitrage ne va pas tout résoudre.

Malheureusement il n'y a pas de solutions miracles mais des pistes à creuser pour bâtir un projet sur ce mandat.

Il est donc temps de mobiliser toutes nos forces vives, c'est l'affaire des clubs, de nous tous et pas uniquement la Commission de Promotion de l'Arbitrage (recrutement et fidélisation des arbitres).

Avec l'appui de Thierry Charbonnel en relation avec Lilian Jury Président Délégué de la L'AuRA Foot, de l'aide précieuse de Nicolas Neuville et Vincent Genebrier pour faire les premières démarches.

Une première Réunion restreinte organisée le 10 décembre 2020 en visio. Avec la participation de Gérard CHEVALIER, Nicolas NEUVILLE, Vincent GENEVRIER, M. Thierry CHARBONNEL Président du District, David GAUZINS, Mohamadou SOW et Patrick IMBERT.

Avec pour base l'état de la situation de l'arbitrage un programme a été mis en place avec des actions à définir.

Une première action a été amorcée avec pour base un listing de jeunes qui évoluent en UNSS dans les 24 établissements scolaires de 14 villes du Cantal a permis de se rendre compte que sur **106 élèves** pratiquaient l'arbitrage et **80 étaient licenciés dans 26 clubs** et 20 étaient sans club.

Mise en place d'un calendrier pour faire la tournée des collèges et lycées pour présenter le projet d'intervention sur l'arbitrage.

### **Présentation de l'Arbitrage Valeurs Educatives et Citoyennes**

« L'intervention de présentation de l'arbitrage et des valeurs éducatives et citoyennes associées, permet de montrer aux collégiens, les compétences transversales développées en arbitrant. Après avoir discuté du rôle de l'arbitre et de son activité en compétition (tous sports confondus), un parallèle est fait avec des situations de la vie de tous les jours (sphère familiale et éducative à l'école). Le but étant de montrer aux collégiens, que les qualités attendues d'un bon arbitre, peuvent servir également dans leur vie familiale et professionnelle futures.

Nous finissons l'intervention par une vidéo de prise de décision, pour les mettre dans « la peau » de l'arbitre, ainsi qu'un jeu de rôle simulant un conflit entre deux élèves et l'intervention d'un surveillant pour le régler. »

Les interventions ont été réalisées par Vincent GENEVRIER, Conseiller Technique Régionale en Arbitrage de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, Nicolas Neuville Conseiller Technique du Cantal accompagnés par Patrick IMBERT, secrétaire générale du District du Cantal de Football responsable du Pôle Arbitrage et Gérard CHEVALIER, Président Commission de Promotion de l'Arbitrage.

### **L'Arbitrage = une école de la vie !!!**

Chaque élève a reçu une information de notre démarche par e-mail et par lettre lors des visites dans leur établissement scolaire. Les 26 clubs ont été informés qu'ils avaient des licenciés qui pratiquaient l'arbitrage en UNSS avec liste jointe et notre démarche.

Prévision d'une Formation Initiale Arbitre pendant les vacances scolaires n'a pu se faire du fait des restrictions gouvernementales et fédérales liées à la pandémie.

#### **DEMARCHES ET VISITES REALISEES**

18 établissements contactés (dont 13 favorables) et visités (16 collèges et 2 lycées).

8 collèges avec une action réalisée, soit 800 élèves vus.

16 élèves avaient émis le souhait de faire une FIA, 3 n'ont pas donné suite, 4 pourraient s'inscrire à une prochaine FIA

9 Jeunes dont 2 filles inscrits à la FIA des 12- 19 juin et 3 juillet 2021, 2 âgés de 13 ans - 2 âgés de 14 ans - 4 âgés de 15 ans - 1 âgé de 17 ans, 8 ont réussi l'examen.

Grosse satisfaction avec 15 candidats potentiels détectés

Résultats très encourageants pour cette commission qui veut redonner un nouvel élan malgré cette saison tronquée.

## **Commission Arbitrage Club D5 :**

**Président :** M. Patrick Imbert.

S'est réunie 2 fois.

Arrêt après 3 journées arbitrage club D5 (dernière le 25/10/2020) 36% de participation.

Comme prévu 9 clubs ont été récompensés pour 1175€.

Comme convenu lors de la commission des finances, Patrick IMBERT demande que soit porté au crédit des clubs qui ont joué le jeu de l'arbitrage de la D5 l'allocation prévue pour les rencontres qui ont pu avoir lieu.

**Mise en place de 2 groupes de travail, afin d'éviter de multiples réunions. La commission utilisera les moyens de communications électroniques entre membres.**

**Répartition des tâches : Les désignations seront faites par Patrick Imbert et Christian Bilbaut.**

**Le suivi financier sera assuré par Jean-Pierre Belard et Patrick Imbert.**

**Une réflexion est envisagée pour une mini formation avec David Auzolle et Raymond Carpio sur l'arbitrage sur 3 secteurs du département.**

**Rappel : Mise en place de l'arbitrage club pour les équipes de D5 prise d'effet dès la saison 2018/2019 (décision adoptée lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2017 à Riom es Montagnes).**

39 clubs (Giou de Mamou 2 équipes en D5) concernés pour 40 équipes pour la saison 2020/2021 (37 clubs concernés pour 37 équipes lors de la saison 2019/2020).

10 clubs sont une équipe 1 (Contre 13 lors de la saison 2019/2020).

21 clubs sont une équipe 2 (Contre 18 lors de la saison 2019/2020).

9 clubs sont une équipe 3 (Contre 6 lors de la saison 2019/2020).

1 club en entente pour une équipe 2 (V/Marcolès 2 et Parlan/Le Rouget. 3).

Date par journée ou 5 rencontres ne seront pas couvertes en théorie :

Poule D, le 11/10/2020 – Poule A, le 8/11/2020 – Poule B, le 29/11/2020 – Poule C, le 6/12/2020.

Poule D, le 28/02/2021 – Poule A, le 21/03/2021 – Poule B, le 11/04/2021 – Poule C, le 25/04/2021.

D5							
CLUB	POULE	CLUB	POULE	CLUB	POULE	CLUB	POULE
Anglards de St-Flour 1	A	Ally Mauriac 3	B	Belbex 3	C	Sporting Châtaigneraie 3	D

AS Cézens 1	A	JS Apchon 1	B	Carladez Goul 2	C	Giou de Mamou 2	D
Lachapelle Laurent 2	A	Cézallier Alagnon 2	B	Carlat Cros 2	C	Haut Célé US 2	D
Margeride 2	A	Menet 1	B	Cère et Landes 3	C	FC Junhac/Montsalvy 3	D
Massiac Molompize 3	A	FC Minier 2	B	Drugeac 1	C	Labrousse US 1	D
ES Pierrefort 3	A	Moussages FC 2	B	Giou de Mamou 1	C	V/Marcolès/Parlan/Le R 2	D
FC Planèze 1	A	A S Neussargue 2	B	FC Jordanne 2	C	ETS ST Mamet 3	D
Saint-Georges 2	A	Saignes 2	B	Pleaux Rilhac Barriac 2	C	Siran U.S. 1	D
AS ST Just 2	A	Trizac AS 2	B	Vallée Siniq 1	C	Sud Cantal Foot 3	D
ST Poncy AS 2	A	Vebret Ydes ES 2	B	Vic-Polminhac Cère F 2	C	Vézac CS 2	D
40 EQUIPES							

Validation de l'Article 8 : Crédits et Débits des frais

☑ Montant indemnité d'arbitrage 30€ seul, 40€ à 2, 50€ à 3.

☑ Montant remboursement des frais de déplacement plafonné à 69km (base Foot 2000) 30€.

Afin de pallier à la différence géographique de certain club situé aux extrémités du département.  
Prime forfaitaire de remboursement des frais de déplacement (base Foot 2000) au de là de 70 km aller par tranche de 10 km :

☑ Montant 5€ de 70 à 79km.

☑ Montant 10€ de 80 à 89km.

☑ Montant 20€ de 90 à 99km.

☑ Montant 30€ de 100 à 109km.

☑ Montant 40€ de 110 à 119km.

☑ Montant 50€ de 120 à 129km.

Si le club ne se déplace pas :

☑ En règle avec le statut d'arbitrage 30€.

☑ Non en règle avec le statut d'arbitrage 50€.

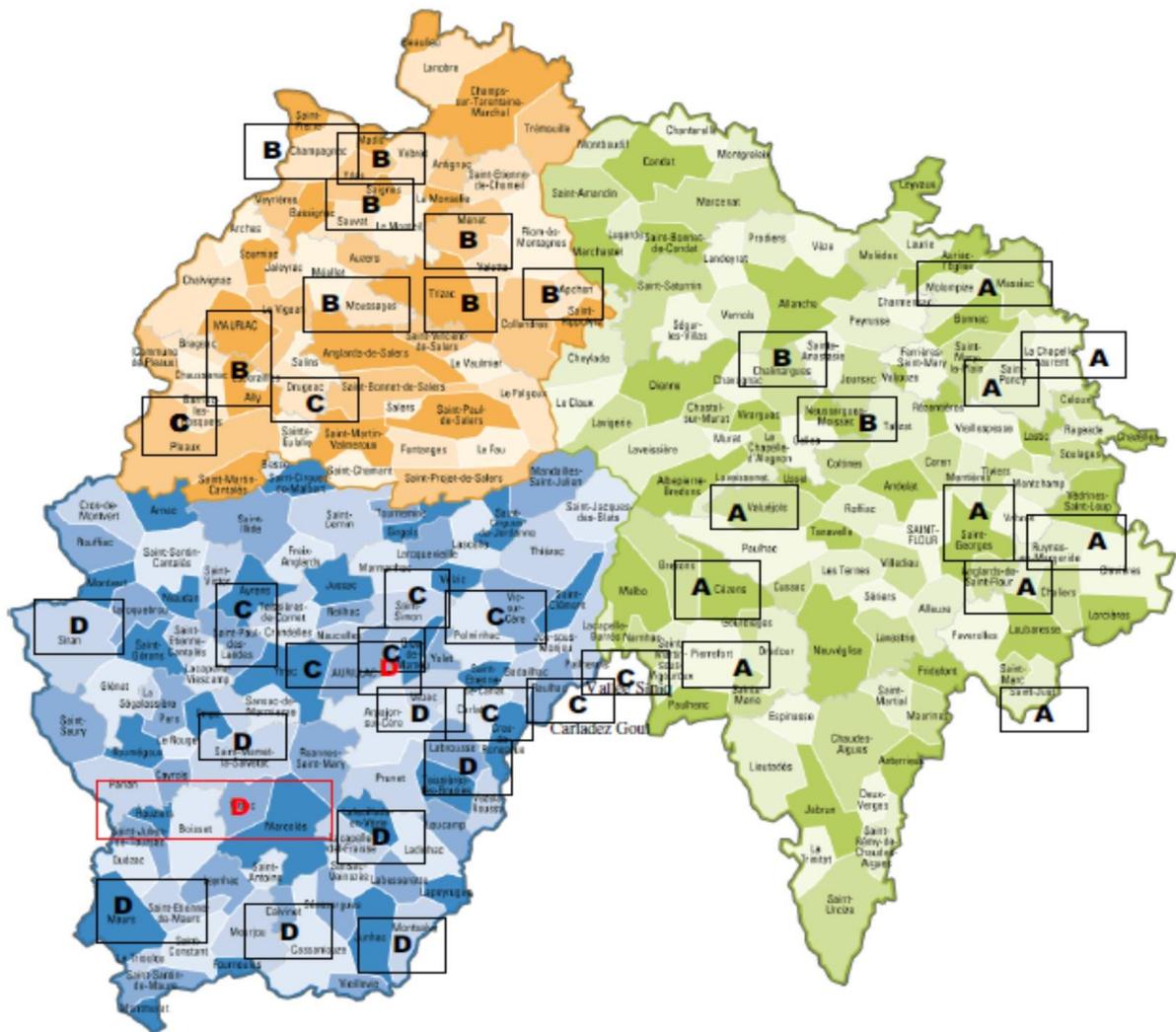
Caisse de Péréquation :

☑ 1<sup>ère</sup> partie 120€ prélevés sur le compte des clubs le 30 septembre 2020.

☑ 2<sup>ème</sup> partie 120€ prélevés sur le compte des clubs le 30 décembre 2020.

☑ 3<sup>ème</sup> partie 120€ prélevés sur le compte des clubs le 30 avril 2021.

Régularisation en juin.



Le Responsable du Pôle arbitrage

Patrick IMBERT

---

## *Pôle Communication*

---

La Commission des médailles s'est réunie et a décidé d'attribuer les médailles suivantes :

- Médailles district 2020/2021 :

### **Médaille de Bronze :**

- 1 ALAUX Thierry Co-Président Espinat-Ytrac-Foot Jeunes
- 2 ANDRE Didier Dirigeant ST Georges SP. L.
- 3 BARBAT Didier Secrétaire Vebret/Ydes
- 4 BENECH Julien Educateur Ecole Foot Entente Maronne/Doire

- 5 BRANDELY Eric Dirigeant FC Artense
- 6 CANIS Eric Arbitre
- 7 CASTANIER Gilbert Joueur/Dirigeant Junhac/Montsalvy
- 8 COUTAREL Tony Joueur US ST Flour
- 9 DELMAS Sébastien Joueur/Dirigeant AS ST Just
- 10 LAROCHE Marie-José Secrétaire US Besse
- 11 LEYBROS Serge Dirigeant Aurillac FC
- 12 LIEUCHY Gaston Dirigeant FC Moussages
- 13 MALZAC Serge Dirigeant CER. S. Arpajon
- 14 MEALET Stéphane Joueur/Dirigeant AS Cezens
- 15 PEREZ Firmin Educateur Entente Nord Lozère

**Médaille d'Argent :**

- 1 BLANC Yves Educateur ST Georges SP. L. - AS Chaudes Aigues
- 2 MAS Raymond Dirigeant AS Vitrac/Marcolès
- 3 VIDAL Jacky Co-Président ES Pierrefort

**Médaille d'Or :**

- 1 TRARIEUX Jean Dirigeant Carladez Goul

**Médailles de Ligue 2020/2021**

**Médaille d'Or :**

- CHAMPAGNAC Anne-Marie Secrétaire FC Ally/Mauric

**Médaille de Vermeil :**

- BOURGADE Jean-Claude Dirigeant ET S Roannes ST Mary/FC2A
- NEUVILLE Nicolas Technicien Ligue/District
- SOULIER Pierre Commissions District

**Médaille d'Argent :**

- COUTAREL Alain Trésorier Sud Cantal Foot
- GUIBERT Julie Educatrice US ST Flour
- ISSERTES Patrick Dirigeant FC Parlan/Le Rouget
- LAREZE Alain Dirigeant FC Moussages
- MALBERT Jean Dirigeant FC Junhac/Montsalvy
- MASSON Daniel Trésorier SP. Châtaigneraie Cantal
- MESTRIES Jean-Claude Dirigeant Ytrac Foot

- POTEL Serge Comité Directeur District

### **Médailles Fédérales 2020/2021**

#### **Plaquette Bronze :**

- PRAT Roger ancien Président du District du Cantal

Le District du Cantal a accueilli Dylan Taconnet en stage communication pendant une durée de 6 semaines. Ce dernier a réalisé plusieurs vidéos utilisées en interne, auprès des clubs et une vidéo test de 10 minutes regroupant toutes les actions faites par le District une fois les restrictions Covid partiellement levées. La vidéo est disponible sur la page Youtube du District.

Un compte Instagram a été créé et sera alimenté au fil du temps avec la reprise des activités.

Un projet de réaménagement des bureaux du District est en cours de réflexion.

Le responsable du pôle Communication

Pierre DUFOUR